

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation  
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC

M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU

M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**101-2005**

**Modification du régime indemnitaire des agents de la Communauté de communes**

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique que le régime indemnitaire des agents de la Communauté de communes a été modifié le 11 avril 2005. Depuis, le Conseil communautaire a créé le 12 septembre 2005 un poste de Directeur général des services.

Monsieur le Président précise que la personne retenue prendra ses fonctions en janvier 2006 et bénéficiera d'une part du régime indemnitaire correspondant à son cadre d'emploi d'origine, celui des attachés territoriaux et d'autre part de primes et indemnités spécifiques à la fonctionnalité de son poste.

Monsieur le Président ajoute qu'en conséquence, il convient d'instituer :

-la prime de responsabilité des DGS qui équivaut au maximum à 15% du traitement soumis à retenue pour pension,

-l'indemnité forfaitaire liée à l'exercice de la fonction de représentation des emplois fonctionnels de direction dont les règles d'utilisation sont explicitées dans la circulaire NOR/INT/A/98/00256/C et dont le montant est fixé au maximum à 15% du traitement soumis à retenue pour pension.

Le montant effectivement attribué sera fixé par arrêté du Président et versé mensuellement.

**Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver la création de la prime de responsabilité et de l'indemnité forfaitaire liée à l'exercice de la fonction de représentation des emplois fonctionnels de direction à compter de janvier 2006
- d'inscrire les montants correspondants à la section de fonctionnement du budget primitif 2006 de la Communauté de communes.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET